

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	7

Date de convocation 05 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 15-2022
OBJET ; CONSTRUCTION MAIRIE
: CHOIX BUREAU POUR MISSION
SPS ET MISSION DE CONTROLE

Le 11 mars 2022
à 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mme OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et Mrs LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - Mr LINK Phillip

Dans le cadre de la transformation de l'ancienne poste en mairie, Madame le Maire avec la collaboration du Cabinet d'Architecte Lannelongue, maître d'œuvre, chargé de la mission de conception du projet, a sollicité différents cabinets en vue de la réalisation de :

A) la mission de coordination CSPPS (Coordination Sécurité et de Protection de la Santé).

Madame le Maire présente les propositions techniques et les devis reçus :

- ALPES CONTROLE : offre pour la mission CSPPS 5 150.00 € HT
- DEKRA : offre pour la mission CSPPS 4 301.00 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition DEKRA pour des raisons techniques et financières, concernant la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, pour un montant de 4 301 € H.T. et de l'autoriser à signer la convention.

B) la mission de contrôle

Madame le Maire présente les propositions techniques et les devis reçus :

- ALPES CONTROLE : offre pour la mission de contrôle 8 100.00 € HT
- DEKRA : offre pour la mission de contrôle 6 510.00 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition du prestataire DEKRA, concernant la mission de contrôle technique, pour un montant de 6 510 € H.T. et de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces deux propositions :

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents et convention
DECIDE de souscrire aux offres du prestataire DEKRA pour les de

Envoyé en préfecture le 14/03/2022
Reçu en préfecture le 14/03/2022
Affiché le
ID : 031-213101561-20220311-DEL_15_2022-DE



Fait à Cox, le 11 mars 2022

Céline OUDIN, Maire

